

C.M.S. EXPERTS ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
ET A LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

TRANSMISSION DE TELECOPIE

DESTINATAIRE :	Paris, Avril 2011
SOCIETE :	
FAX N° :	
EXPEDITEUR :	CMS EXPERTS ASSOCIES 149 Boulevard Malesherbes - 75017 PARIS – France
TEL N° :	(33) 01 47 66 20 15 FAX N° : (33) 01 43 80 03 98

EVALUATION DES FRAIS DE MOTOS

Un barème applicable dans les mêmes conditions que le barème des frais de voiture est publié chaque année concernant les vélomoteurs, scooters et motos.

Nous vous adressons, reproduit ci-dessous, le barème applicable pour 2010, tel que fixé par l'administration, (**tenant compte de la revalorisation de 4,6 % annoncée le 5 avril 2011 par le Premier ministre**)

Vous pouvez utiliser ce tableau pour évaluer les avantages en nature ou déterminer les barèmes de remboursement de frais à utiliser en 2011.

PRIX DE REVIENT KILOMETRIQUE POUR 2010 (en Euros)

Vélomoteurs & Scooters

Puissance Fiscale	Jusqu'à 2.000 Km	De 2.001 à 5.000 Km	Au-delà de 5.000 Km
< 50 cm ³	0.266	(d x 0.063) + 406	0.144

Motos

1 ou 2 CV	0.333	(d x 0.083) + 750	0.208
3, 4, 5 CV	0.395	(d x 0.069) + 978	0.232
> 5 CV	0.511	(d x 0.067) + 1 332	0.289

d représente la distance parcourue, P représente la puissance fiscale

Nous vous rappelons que ce barème prend en compte les éléments suivants : dépréciation du véhicule, frais de réparation et d'entretien, dépenses de pneumatiques, consommation de carburant et primes d'assurances.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.